

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 499

6 mars 2009

SOMMAIRE

Acraf International S.A.	23912	Iberfin S.A.	23921
Arca Estate	23935	International Equity Investors S.A.	23921
Aros Sweden Residential Sàrl	23947	Inversiones Viso S.A.	23925
Central European Prague Investment S.à r.l.	23906	LBREP III Annandale S.à r.l.	23944
Chinese HK S.à r.l.	23925	Loëndal	23935
Cireocram S.A.	23922	LSF5 Ariake Investments S.à r.l.	23928
Clarence Holdings Luxembourg S. à r.l.	23950	LSF5 Lux Investments S.à r.l.	23922
Copagest S.A.	23924	Lunda S.A.	23925
Coudrée S.à r.l.	23922	MMFF S.à r.l.	23950
CPI Atlantis Super TopCo Sàrl	23925	Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l.	23945
CSC Pharmaceuticals S.A.	23916	Ottavia S.A.	23922
D'Avanti S.A.	23916	PG Silver S.A.	23952
EMC Luxembourg Company S.à r.l.	23930	Plokoon S.A.	23951
EOI Sykes S.à r.l.	23938	S.E.F.I.T. Industries S.A.	23939
Fego S.A.	23952	Société Européenne Chimique S.A.	23921
Fortis Lease Group S.A.	23906	Sogefinlux S.A.	23937
Galaxy	23912	Syndicat Général-Ré S.A.	23942
Gapy International Holding S.A.	23912	Tone S.A.	23906
Gapy International Holding S.A.	23935	Val Toitures S.à r.l.	23943
GFRI 2, S. à r.l.	23916	Velio International Holding S.A.	23908
Global Sat S.A.	23941	Verdandi Partnership S.C.S.	23926
G&V Capital Europe S.A.	23926	White Mountains International S.à r.l. ...	23908
HAZ Holding S.A.	23921	Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.	23951
		Wind Finance SL S.A.	23952

Tone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.493.

—
Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 8 janvier 2009

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Carl SPEECKE, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Madame Ruth BRAND a été nommée comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

TONE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009024004/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Central European Prague Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

—
Il résulte d'une cession de part sociale conclue en date du 9 novembre 2006 que:

Central European Participation S.à r.l. a cédé 1 (une) part sociale de la société Central European Prague Investment S.à r.l. à Central European Participation II S.à r.l. ayant son siège au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Suite à cette cession, les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont désormais réparties comme suit:

1. Central European Participation S.à r.l.	19.999	parts sociales
2. Central European Participation II S.à r.l.	1	part sociale
TOTAL	20.000	parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour Central European Prague Investment S.à r.l.

Dirk Ruppert

Gérant

Référence de publication: 2009024000/7085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04468. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

FLG S.A., Fortis Lease Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.096.

—
L'an deux mil neuf, le troisième jour du mois de février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORTIS LEASE GROUP S.A. en abrégé FLG S.A., avec siège social au 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 105.096 constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 avril 2005 numéro 305 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, précité en date du 17 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juin 2006 numéro 1183, ci-après la "Société".

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Goeres, Project Manager chez BGL S.A., demeurant professionnellement au 50, avenue JF Kennedy L-2951 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Christine Blaise, Company Secretary & HR chez Fortis Lease Group S.A., demeurant professionnellement au 16, rue Edward Steichen, L-2951 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Thérèse Vercruysse, HR & Secretary General chez Fortis Lease Group S.A., demeurant professionnellement au 16, rue Edward Steichen, L-2951 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification des statuts de Fortis Lease Group, dont le projet d'acte sera communiqué ultérieurement par voie électronique.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que des convocations ayant été adressées par envoi recommandé aux actionnaires en date du 30 janvier 2009 et que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'aliéna 3 de l'article 12 des statuts de la Société aux fins de supprimer la subordination à l'autorisation préalable de l'assemblée générale de la délégation de la gestion journalière et la représentation de la Société à un membre du conseil d'administration.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 12 aliéna 3 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 12. alinéa 3.** Les administrateurs auxquels la gestion journalière et la représentation de la société sont déléguées portent le titre d'administrateurs délégués."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carlo Goeres, Christine Blaise, Thérèse Vercruysse, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 février 2009. LAC/2009/4741. Reçu 75,-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 février 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009024385/202/62.

(090026021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Velio International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.591.

Le bilan au 31/12/2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009024220/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02240. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 279.800.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December.

In front of Maître Carlo Wersandt, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "White Mountains International S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 November 2003, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-27 and dated 9 January 2004, lastly amended by a deed enacted on 28 February 2008 by Maître Blanche Moutrier, notary public established at 32A, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, and published in the Memorial C-876 and dated 9 April 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.477 (the "Company").

The meeting is presided by Ms Marie Gravinese, jurist, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Thomas Walster, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr Torsten Schmitt, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the copy of proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 9,280,061 (nine million two hundred eighty thousand sixty-one) class A shares and the 1,911,939 (one million nine hundred eleven thousand nine hundred thirty-nine) class B shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Reclassification of 548,627 class A shares of the Company with a nominal value of EUR 25 each into 548,627 class B shares of the Company with a nominal value of EUR 25;
3. Modification of the mode of allocation of share premium in the share premium accounts of the Company;
4. Subsequent amendments of article 8 of the Company's articles of association pursuant to the above resolutions; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledged having been sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to reclassify 548,627 (five hundred forty-eight thousand six hundred twenty-seven) class A shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, currently held by WM Caleta (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar into 548,627 (five hundred forty-eight thousand six hundred twenty-seven) class B shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "Reclassification").

As a consequence, it is unanimously resolved that the Reclassification shall also be reflected at the level of the allocation of the share premium of the Company between the A share premium account of the Company (the "A Share Premium Account") and the B share premium account of the Company (the "B Share Premium Account"). Therefore the A Share Premium Account shall be decreased by an amount of EUR 26,900,916 (twenty-six million nine hundred thousand nine hundred sixteen Euro) and the B Share Premium Account shall be increased by an amount of EUR 26,900,916 (twenty-six million nine hundred thousand nine hundred sixteen Euro).

Third resolution

It is unanimously resolved that as from 30 December 2008, all future amount of share premium to be attached to the issuance of new class A shares of the Company will be allocated on the A Share Premium Account and all future amount of share premium to be attached to the issuance of new class B shares of the Company will be allocated on the B Share Premium Account.

It is noted that the share premium amounts currently allocated between the A Share Premium Account and the B Share premium Account will not be affected by the new rules of allocation of the share premium described above.

Fourth resolution

Considering the above resolutions, it is unanimously resolved to amend article 8 of the Company's articles of association (the "Articles") in order to give it the following wording:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 279,800,000 (two hundred seventy-nine million eight hundred Euro), represented by 8,731,434 (eight million seven hundred thirty-one thousand four hundred thirty-four) class A shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "Class A Shares") and 2,460,566 (two million four hundred sixty thousand five hundred sixty-six) class B shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) (the "Class B Shares").

"The Class A Shares and the Class B Shares shall confer identical rights to the shareholders of the Company. Any existing and future amount of share premium (the "Share Premium Amount") allocated or to be allocated on the Company's share premium account (the "Share Premium Account") shall be allocated to the Class A Shares on a specific sub-account of the Share Premium Account for this class of shares (the "A Share Premium Account") and to the Class B Shares on a specific sub-account of the Share Premium Account for this class of shares (the "B Share Premium Account"). As from 30 December 2008, any future amount of share premium to be attached to the issuance of new Class A Shares shall be allocated on the A Share Premium Account and any future amount of share premium to be attached to the issuance of the new Class B Shares shall be allocated on the B Share Premium Account. Each class of shares shall be solely entitled to benefit from any reimbursement made of its own Share Premium Account. The Share Premium Amount shall be reimbursed either to the Class A Shares from the A Share Premium Account or the Class B Shares from the B Share Premium Account or to both classes from the A and B Share Premium Accounts upon proposal of the Company's board of managers or the sole manager (as the case may be) approved by a resolution of a general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be). The Company's board of managers or the sole manager (as the case may be) shall be authorised to determine the practical modalities of the reimbursement of the Share Premium Amount to the shareholder(s) of the Company."

No other amendment to be made to the Articles.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR one thousand four hundred (1,400,- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "White Mountains International S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-27 en date du 9 janvier 2004, dernièrement modifié par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette daté du 28 février 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-876 en date du 9 avril 2008, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.477 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Mlle Marie Gravinese, juriste, domiciliée professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire M. Thomas Walster, avocat, domicilié professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur M. Torsten Schmitt, avocat, domicilié professionnellement 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I.- Les associés sont présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les copies des procurations, signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 9.280.061 (neuf millions deux cent quatre-vingt mille soixante et une) parts sociales de catégorie A et les 1.911.939 (un million neuf cent onze mille neuf cent trente neuf) parts sociales de catégorie B de la Société d'une valeur de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reclassification de 548.627 parts sociales de catégorie A de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR chacune en 548.627 parts sociales de catégorie B de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR chacune;
3. Modification du mode d'allocation de prime d'émission sur les comptes de prime d'émission de la Société;
4. Modifications subséquentes de l'article 8 des statuts de la Société conformément aux résolutions ci-dessus; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que les associés renoncent à leur droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et en conséquence, acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé à l'unanimité que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé à l'unanimité de reclasser 548.627 (cinq cent quarante-huit mille six cent vingt-sept) parts sociales de catégorie A de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune actuellement détenues par WVM Caleta (Gibraltar) Limited, une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar en 548.627 (cinq cent quarante-huit mille six cent vingt-sept) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (la "Reclassification").

En conséquence, il est décidé à l'unanimité que la Reclassification sera aussi reflétée au niveau de l'allocation de la prime d'émission de la Société entre le compte de prime d'émission A de la Société (le "Compte de Prime d'Emission A") et le compte de prime d'émission B de la Société (le "Compte de Prime d'Emission B"). En conséquence, le Compte

de Prime d'Emission A sera diminué d'un montant de 26.900.916 EUR (vingt-six millions neuf cent mille neuf cent seize Euros) et le Compte de Prime d'Emission A sera augmenté d'un montant de 26.900.916 EUR (vingt-six millions neuf cent mille neuf cent seize Euros).

Troisième résolution

Il est décidé à l'unanimité qu'à partir du 30 décembre 2008, tout futur montant de prime d'émission rattaché à l'émission de nouvelles parts de catégorie A de la Société sera attribué au Compte de Prime d'Emission A, et tout futur montant de prime d'émission rattaché à l'émission de nouvelles parts de catégorie B de la Société sera attribué au Compte de Prime d'Emission B.

Il est noté que les montants de prime d'émission actuellement alloués respectivement au Compte de Prime d'Emission A et au Compte de Prime d'Emission B ne seront pas affectés par les nouvelles règles d'allocation de prime d'émission décrites ci-dessus.

Quatrième résolution

Considérant ce qui précède, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts de la Société (les "Statuts"), rédigé comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 279.800.000 EUR (deux cent soixante-dix-neuf millions huit cent mille Euros), représenté par 8.731.434 (huit millions sept cent trente et un mille quatre cent trente-quatre) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les "Parts Sociales de catégorie A") et 2.460.566 (deux millions quatre cent soixante mille cinq cent soixante-six) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les "Parts Sociales de catégorie B").

Les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B confèrent des droits identiques aux associés de la Société. Toute somme existante ou future de prime d'émission (le "Montant de la Prime d'Emission") allouée ou devant être allouée au compte de la prime d'émission (le "Compte de la Prime d'Emission") sera allouée aux Parts Sociales de Catégorie A sur un sous-compte du Compte de la Prime d'Emission spécifique à cette catégorie de parts sociales (le "Compte de la Prime d'Emission A") et aux Parts Sociales de Catégorie B sur un sous-compte du Compte de la Prime d'Emission spécifique à cette catégorie de parts sociales (le "Compte de la Prime d'Emission B"). A partir du 30 décembre 2008, tout futur montant de prime d'émission rattaché à l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A sera alloué sur le Compte de la Prime d'Emission A, et tout futur montant de prime d'émission rattaché à l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B sera alloué sur le Compte de la Prime d'Emission B. Chaque catégorie de parts pourra indépendamment profiter de tout remboursement réalisé sur son propre Compte de Prime d'Emission. Le Montant de Prime d'Emission sera remboursé soit aux Parts Sociales de Catégorie A à partir du Compte de Prime d'Emission A soit aux Parts Sociales de Catégorie B à partir du Compte de Prime d'Emission B ou aux deux catégories de parts à partir du Compte de Prime d'Emission selon une proposition du conseil de gérance de la Société ou du gérant unique (si tel est le cas) approuvée par une résolution d'une assemblée générale des associés ou de l'associé unique (si tel est le cas). Le conseil de gérance de la Société ou du gérant unique (si tel est le cas) sera autorisé à déterminer les modalités pratiques du remboursement du Montant de la Prime d'Emission aux associés de la Société.

Aucune autre modification ne devant être faite aux Statuts de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR mille quatre cents euro (1.400,- Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Marie Gravinese, Thomas Walster, Torsten Schmitt, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2009. LAC/2009/548. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009024392/9127/200.

(090025956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Gapy International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.574.

Le bilan au 31/12/2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009024216/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02231. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Acraf International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 75.546.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour ACRAF INTERNATIONAL S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009024215/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03599. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Galaxy, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.478.050,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.667.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), a "établissement public à caractère spécial" created pursuant to the French law of 28 April 1816, established 56, rue de Lille, F-75007 Paris, represented by Mr Jean Bensaïd, with professional address in Paris, 56, rue de Lille,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on January, 27th, 2009.

2. KfW, a financial institution established under the public laws of Germany, with its statutory seat at Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Frankfurt/Main, represented jointly by Mrs Gisela Von Krosigk, banker and Mrs Melanie Abels, banker, both with professional address at Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Frankfurt/Main,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on January, 16th and 19th, 2009.

3. Cassa Depositi e Prestiti S.p.A. (CDP), a joint stock company (societa per azioni) incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Goito, 4, I-00185 Rome, registered under the number 80199230584, represented by Mr Massimo Varazzani, managing director, with professional address at Via Goito, 4, I-00185 Rome,

here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on January, 27th, 2009.

4. Mrs Corinne Namblard, with professional address at 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on January, 23th, 2009.

5. Mr Patrick Daguët, with professional address at 57, rue de l'Université, F- 75007 Paris, here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on January, 26th, 2009.

6. Mrs Sylvie Ferlet, with professional address at 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, here represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on January, 21st, 2009.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, representing the entire share capital of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) denominated Galaxy (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73 667, incorporated pursuant to a deed of the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 29 December 1999, published on 28 March 2000 in the Luxembourg official gazette (*Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*) C-N°233 at page number 11144, amended for the last time pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer on 17 November 2008, published on 8 January 2009 in the *Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations* C-N°38 at page number 1815, have requested the undersigned notary to record that:

I. The appearing parties represent the entirety of the share capital of the Company.

II. The Agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR550,000 (five hundred and fifty thousand) in order to raise it from its previous amount of EUR48,928,050 (forty-eight million nine hundred twenty-eight thousand fifty euro) represented by 14,097 ordinary Shares (the Ordinary Shares) and 1,943,025 preferred shares (the Preferred Shares), all having a nominal value of EUR25.- per share each to an amount of EUR49,478,050 (forty-nine million four hundred seventy-eight thousand fifty euro) represented by 14,097 Ordinary Shares and 1,965,025 Preferred Shares, all having a nominal value of EUR25.- per share each;

2. Decision to amend article 6 of the articles of association.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that they have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR48,928,050 (forty-eight million nine hundred twenty-eight thousand fifty euro) by an amount of EUR550,000 (five hundred and fifty thousand) to an amount of EUR49,478,050 (forty-nine million four hundred seventy-eight thousand fifty euro) by the issuance of 11,000 (eleven thousand) new class A Preferred Shares and 11,000 (eleven thousand) new class D Preferred Shares with a par value of EUR25.- (twenty-five euro) each.

Subscription - Payment

KfW, Corinne Namblard, Patrick Daguët and Sylvie Ferlet expressly waive their right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 22,000 (twenty-two thousand) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash as follows:

- 11,000 (eleven thousand) new A Preferred Shares have been fully subscribed by CDC; and
- 11,000 (eleven thousand) new D Preferred Shares have been fully subscribed by CDP.

Consequently, all the 22,000 new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by CDC and CDP so that the amount of EUR550,000 (five hundred and fifty thousand) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, CDC holds 6,260 A Ordinary Shares and 982,512 A Preferred Shares, CDP holds 6,260 D Ordinary Shares and 982,512 D Preferred Shares and KfW holds 1,565 B Ordinary Shares and one B Preferred Share of the Company. Corinne Namblard, Patrick Daguët and Sylvie Ferlet hold together 12 C Ordinary Shares.

Second resolution

As a consequence of the second resolution, the Shareholders of the Company decide to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR49,478,050 (forty-nine million four hundred seventy-eight thousand fifty euro) represented by 14,097 Ordinary Shares and 1,965,025 Preferred Shares, all having a nominal value of EUR25.- per share each. The 1,965,025 Preferred Shares consist of one B Preferred Share, 982,512 A Preferred

Shares and 982,512 D Preferred Shares. The 14,097 Ordinary Shares consist of 6,260 A Ordinary Shares, 6,260 D Ordinary Shares, 1,565 B Ordinary Shares and 12 C Ordinary Shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signs together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), un établissement public à caractère spécial créé par la loi du 28 avril 1816, établi au 56, rue de Lille, F-75007 Paris, représentée par Monsieur. Jean Bensaïd, ayant son adresse professionnelle au 56, rue de Lille, F-75007 Paris, ici représentée par Monsieur Jean Schaffner, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2009.

2. KfW, une banque allemande, établie à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, représentée conjointement par Madame Gisela Von Krosigk, banquier et Madame Melanie Abels, banquier, avec adresse professionnelle à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, ici représentée par Monsieur Jean Schaffner, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 et 19 janvier 2009.

3. Cassa Depositi e Prestiti S.p.A. (CDP), une société anonyme (societa per azioni), régie par les lois italiennes, ayant son siège social a Via Goito, 4, I-00185 Rome et enregistrée sous le numéro 80199230584, (CDP), représentée par Monsieur Massimo Varazzani, avec adresse professionnelle à Via Goito, 4, I-00185 Rome, ici représentée par Monsieur Jean Schaffner, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2009.

4. Mme Corinne Namblard, ayant son adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, ici représentée par Monsieur Jean Schaffner, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 janvier 2009.

5. M. Patrick Daguët, ayant son adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, ici représentée par Monsieur Jean Schaffner, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2009.

6. Mme Sylvie Ferlet, ayant son adresse professionnelle au 57, rue de l'Université, F-75007 Paris, ici représentée par Monsieur Jean Schaffner, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 janvier 2009.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Galaxy (la Société), régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 73 667, constituée suivant acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 29 décembre 1999, publié le 28 mars 2000 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 233 à la page numéro 11144, modifié pour la dernière fois suivant l'acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 17 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°38 à page numéro 1815, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Les parties comparantes représentent la totalité du capital social de la Société.

II. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR550.000 (cinq cent cinquante mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR48.928.050 (quarante-huit millions neuf cent vingt-huit mille cinquante euro) représenté par 14.097 parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 1.943.025 parts sociales privilégiées (les Parts Sociales Privilégiées), toutes d'une valeur nominale de EUR25 par part sociale, à un montant de EUR49.478.050 (quarante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinquante euro) représenté par 14.097 Parts Sociales Ordinaires et 1.965.025 Parts Sociales Privilégiées, toutes d'une valeur nominale de EUR25 par part sociale; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR550,000 (cinq cent cinquante mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR48.928.050 (quarante-huit millions neuf cent vingt-huit mille cinquante euro) à un montant de EUR49.478.050 (quarante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinquante euro) par l'émission de 11.000 nouvelles parts sociales privilégiées de classe A et 11.000 nouvelles parts sociales privilégiées de classe D, ayant une valeur nominale de EUR25 chacune.

Souscription - Libération

KfW, Madame Corinne Namblard, Monsieur Patrick Daguët, Madame Sylvie Ferlet renoncent expressément à leur droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 22.000 (vingt-deux mille) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire comme suit:

- 11.000 (onze mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de classe A sont entièrement souscrites par CDC; et
- 11.000 (onze mille) nouvelles Parts Sociales Privilégiées de classe D sont entièrement souscrites par CDP.

Comme toutes les 22.000 (vingt-deux mille) nouvelles parts sociales privilégiées à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par CDC et CDP, la somme de EUR550.000 est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, CDC détiendra 6.260 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 982.512 Parts Sociales Privilégiées de Classe A; CDP détiendra 6.260 Parts Sociales Ordinaires de Classe D et 982.512 Parts Sociales Privilégiées de Classe D, KfW détiendra 1.565 Parts Sociales Ordinaires de Classe B et une Part Sociale Privilégiée de Classe B de la Société. Corinne Namblard, Patrick Daguët et Sylvie Ferlet détiennent ensemble 12 Parts Sociales Ordinaires de Classe C.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR49.478.050 (quarante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinquante euro) représenté par 14.097 Parts Sociales Ordinaires et 1.965.025 Parts Sociales Privilégiées, toutes d'une valeur nominale de EUR25 par part sociale. Les 1.965.025 Parts Sociales Privilégiées consistent en une Part Sociale Privilégiée de Classe B, 982.512 Parts Sociales Privilégiées de Classe A et 982.512 Parts Sociales Privilégiées de Classe D. Les 14.097 Parts Sociales Ordinaires consistent en 6.260 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 6.260 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 1.565 Parts Sociales Ordinaires de Classe B et 12 Parts Sociales Ordinaires de Classe C."

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement deux mille deux cents euros (EUR 2.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des prédites parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Signé: Jean Schaffner, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2009. LAC/2009/4334. Reçu 75€ (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009024393/9127/185.

(090025949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

D'Avanti S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 57.846.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour D'AVANTI S.A., Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009024210/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03586. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

CSC Pharmaceuticals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 84.149.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour CSC PHARMACEUTICALS S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009024214/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03597. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

GFRI 2, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.343.450,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.022.

In the year two thousand and seven on the twelfth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Cervin Development S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.124.062 (the "Sole Shareholder") here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th, December 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GFRI 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number RCS Luxembourg B 132.022 (the "Company").

The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") regarding the mergers have been fulfilled:

a) Publication on 8 November 2007 of the merger plan in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2532, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan.

b) Drawing up of a written report by the board of managers of each of the merging companies explaining the merger plan and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent expert, Interaudit S.à r.l. ("Interaudit") with its registered office at 119, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, appointed pursuant to a resolution of the Board of Managers of the Company dated 21 September 2007, pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement" and adopted in accordance with Article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at point b) and c) will be annexed to the present deed.

After the Sole Shareholder stated the foregoing, it takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the articles of association of the Company (the "Articles"):

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had knowledge of the merger plan relating to the merger of Cervin Development S.à r.l., prenamed (the Sole Shareholder or the "Absorbed Company") with the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company.

The Sole Shareholder noted that the merger plan has been executed by the Board of Managers of the Absorbed Company on 26 October 2007 and had been published in the Mémorial number 2532 of 8 November 2007, in accordance with Article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the merger plan of the Company as published in the Mémorial number 2532 of 8 November 2007 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The Sole Shareholder further resolved to realize the merger of the Company by the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, and including notably the Company's initial fifty-three thousand seven hundred and five (53,705) shares each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) (the "Initial Shares") to the Company.

The Sole Shareholder resolved to approve the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company and the conditions of issue of new shares in accordance with the exchange ratio as published in the Mémorial number 2532 of 8 November 2007.

From an accounting and fiscal point of view, the merger will be effective as from 1 January 2007 as provided for in the merger plan.

The new shares of the Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Company as from 1 January 2007.

The newly issued shares will be in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

According to Article 266 of the 1915 Law, Interaudit, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of managers of the Company dated 21 September 2007, and pursuant to a decision of the judge of the "tribunal d'arrondissement", examined in its written report the merger plan and the share exchange ratio being of 429.904 new shares in the Company in exchanged for 1 share of the Absorbed Company.

The following was stated in the Interaudit report:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposal is not relevant and reasonable;
- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances."

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

After careful consideration, the Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million three hundred forty-three thousand four hundred fifty Euros (EUR 1,343,450) in order to bring it from its current amount of one million three hundred forty-two thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 1,342,625) to two millions six hundred eighty-six thousand seventy-five Euros (EUR 2,686,075) by the issue of fifty-three thousand seven hundred thirty-eight (53,738) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, together with a share premium of twenty-three Euros (EUR 23) in consideration for the contribution of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, including notably the Initial Shares, to the Company.

Subscription - Payment

Thereupon intervened GFRI 2007 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.998 ("GFRI 2007"), through its proxyholder, Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given on 10, December 2007, declares to subscribe to the ownership of the fifty-three

thousand seven hundred thirty-eight (53,738) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, together with a share premium of twenty-three Euros (EUR 23) as a consequence of the merger between the Company and the Absorbed Company.

The Company declares moreover that this contribution in kind of all assets and liabilities by way of merger between two Luxembourg companies qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29th December 1971, as amended.

Further to the merger and the dissolution of the Absorbed Company, GFRI 2007 has become the sole shareholder of the Company as a consequence of which the term "Sole Shareholder" shall be deemed to refer to GFRI 2007 for the remainder of this deed.

Fourth resolution

Further to the merger and the dissolution of the Absorbed Company, the Sole Shareholder resolved to cancel the Initial Shares with immediate effectiveness.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be decreased by an amount of one million three hundred forty-two thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 1,342,625).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles which shall now read as follows:

"The share capital is fixed at one million three hundred forty-three thousand four hundred fifty Euros (EUR 1,343,450) represented by fifty-three thousand seven hundred thirty-eight (53,738) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Sixth resolution

The Sole Shareholder noted that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 1 January 2007 without prejudice to the provisions of Article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and the Absorbed Company and the merger plan.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately 6,500.-Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cervin Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.124.062 ("Associé Unique") ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de GFRI 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.132.022 (la "Société").

Les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915 (la "Loi de 1915") sur les sociétés commerciales relatives aux fusions telles que modifiées ont été accomplies:

a) Publication le 8 novembre 2007 du plan de fusion dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2532, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le plan de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil de gérance de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le plan de fusion et en particulier le ratio d'échange des parts sociales.

c) Elaboration d'un rapport par un expert indépendant, Interaudit S.à r.l. ("Interaudit") ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, nommé conformément à une résolution du Conseil de gérance de la Société datée du 21 septembre 2007, conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement et adoptée conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'Article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Une copie des rapports mentionnés au point b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes conformément à l'article 14 des statuts de la Société (les "Statuts"):

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il avait pris connaissance du plan de fusion de la Société par l'acquisition de Cervin Development S.à r.l., sus-mentionnée (la "Société Absorbée") par la Société.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves, à la Société.

L'Associé Unique a constaté que le plan de fusion a été exécuté par le Conseil de gérance de la Société Absorbée le 26 octobre 2007 et a été publié au Mémorial numéro 2532 en date du 8 novembre 2007, conformément à l'Article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le plan de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 2532 du 8 novembre 2007 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'Associé Unique a décidé, en outre, de réaliser la fusion de la Société par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception, ni réserves, y compris notamment les cinquante-trois mille sept cent cinq (53.705) parts sociales initiales de la société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) (les "Parts Sociales Initiales") à la Société.

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au ratio d'échange tel que publié au Mémorial numéro 2532 du 8 novembre 2007.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 1 janvier 2007, telle que prévu dans le plan de fusion.

Les nouvelles parts sociales de la Société donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les nouvelles parts sociales émises seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des associés de la Société se réaliseront à la date du présent acte.

Conformément à l'Article 266 de la Loi de 1915, Interaudit, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour le compte de la Société, nommé suite à une résolution du conseil de gérance de la Société datée du 21 septembre 2007 et suite à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans le rapport écrit son plan de fusion et le ratio d'échange des parts sociales étant de 429,904 nouvelles parts sociales de la Société échangées contre 1 part sociale de la Société Absorbée.

Le rapport de Interaudit a établi ce qui suit:

"Fondé sur notre examen, il n'y a pas d'indice conduisant à penser que:

- Le ratio d'échange décrit dans le plan de fusion n'est pas pertinent et raisonnable.
- La méthode d'évaluation choisie pour la détermination du ratio d'échange n'est pas appropriée dans ces circonstances."

Le rapport est annexé au présent acte.

Troisième résolution

Après avoir revu avec une attention particulière, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trois cent quarante-trois mille quatre cent cinquante Euros (EUR 1.343.450), afin de le porter de son montant actuel de un million trois cent quarante-deux mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 1.342.625) à deux millions six cent quatre-vingt-six mille soixante-quinze Euros (EUR 2.686.075) par l'émission de cinquante-trois mille sept cent trente-huit (53.738) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, plus une prime

d'émission de vingt-trois Euros (EUR 23) en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, y compris notamment les Parts Sociales initiales, à la Société.

Souscription - Paiement

Suite à quoi GFRI 2007 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.998 ("GFRI 2007"), par son représentant, Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2007, déclare souscrire à la propriété de cinquante-trois mille sept cent trente-huit (53.738) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, plus une prime d'émission de vingt-trois Euros (EUR 23) en conséquence de la fusion entre la Société et la Société Absorbée.

La Société déclare en outre que cet apport en nature de tous actifs et passifs suite à la fusion de deux sociétés luxembourgeoises tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée.

En conséquence de la Fusion et de la dissolution de la société Absorbée, GFRI 2007 est devenue l'associé unique de la société de sorte que le terme "Associé Unique" réfère à GFRI 2007 pour la suite de cet acte.

Quatrième résolution

A la suite de la Fusion et de la dissolution de la Société Absorbée, l'Associé Unique a décidé d'annuler les Parts Sociales Initiales avec effet immédiat.

En conséquence de l'annulation précédemment énoncée, le capital social de la Société doit être réduit d'un montant de un million trois cent cinquante-deux mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 1.342.625).

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui se lira comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à un million trois cent quarante-trois mille quatre cent cinquante Euros (EUR 1.343.450) représenté par cinquante-trois mille sept cent trente-huit (53.738) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés"."

Sixième résolution

L'Associé Unique a constaté que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscale, à partir du 1^{er} janvier 2007 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Constatation

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutée par la Société et la Société Absorbée et le plan de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à 6.500,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, SUR QUOI le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte ait été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2007. Relation LAC/2007/41078. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): pr Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 JAN. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009024383/211/240.

(090025863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Iberfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009024207/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03085. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Société Européenne Chimique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 39.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009024206/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02985. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

International Equity Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009024205/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02994. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

HAZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 132.645.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour HAZ HOLDING S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009024187/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03604. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Coudrée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 5, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.990.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024193/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03804. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Cireocram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 21, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 131.132.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024192/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03802. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Ottavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 89.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009024191/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03026. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.564.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.058.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 28 January 2009,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B141.058, having its registered office at

7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 8th, 2008, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2210 on September 10th, 2008, and that has been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg dated October 29th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2790 on November 19th, 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,653,000 to an amount of EUR 2,564,875 by the cancellation of 705 ordinary shares with a par value of EUR125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,653,000 (two million six hundred fifty-three thousand euro) to EUR 2,564,875 (two million five hundred sixty-four thousand eight hundred and seventy-five euro) by way of the cancellation of 705 (seven hundred and five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 20,519 (twenty thousand five hundred and nineteen) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 2,564,875 (two million five hundred sixty-four thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 20,519 (twenty thousand five hundred and nineteen) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately at one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mandatory of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représenté par Mme Josiane Meissener, employée privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 janvier 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.058, constituée selon acte du notaire instrumentant en date du 8 août 2008, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2210 du 10 septembre 2008, modifié par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2790 du 19 novembre 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction de capital de la Société de son montant actuel de EUR2.653.000 à un montant de EUR 2.564.875 par voie d'annulation de 705 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR2.653.000 (deux millions six cent cinquante-trois mille euros) à un montant de EUR2.564.875 (deux millions cinq cent soixante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 705 (sept cent cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 20.519 (vingt mille cinq cent dix-neuf) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.564.875 (deux millions cinq cent soixante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 20.519 (vingt mille cinq cent dix-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 février 2009. LAC/2009/3823. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024380/5770/110.

(090025901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Copagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 35.687.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour COPAGEST S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009024188/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03609. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour LUNDA S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009024186/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03602. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Constituée en date du 9 mars 1995 par-devant M^e André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C n° 300 du 30 juin 1995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVERSIONES VISO S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024184/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04016. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

CPI Atlantis Super TopCo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.513.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024182/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03558. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Chinese HK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 122.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature

Un mandant

Référence de publication: 2009024181/6654/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04340. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

G&V Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.695.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009024189/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03048. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Verdandi Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.416.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) "Rhenus Yugen Sekinin Jigyo Kumiai", a limited liability partnership established and existing in Japan, having its registered office at 1-8, Uchisaiwaicho 2-chome, J-100-8501 Tokyo, Japan, registered with the Companies' Register Tokyo under number: Japon 0199-05-011469, duly represented by Mr Bob CALMES, LL.M., having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 January 2009; and

2) "Verdandi Management S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 130803, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 September 2007, number 2106, duly represented by Mr. Bob CALMES, LL.M., having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 January 2009.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Verdandi Partnership S.C.S.", a société en commandite simple, established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 130416, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 September 2007, number 2037 (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidators' remuneration.

The shareholders approved the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders decide to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator Mr. Edward P. Gilbert, with professional address at 2-1-8, Uchisaiwaicho, J-100-8501 Chiyoda-ku, Japan (the "Liquidator").

Third resolution

The shareholders resolve that, in performing their duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his power he determines and for the period he will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The shareholders resolve to approve the Liquidators' remuneration as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) "Rhenus Yugen Sekinin Jigyo Kumiai", un limited liability partnership, constituée et existant au Japon, ayant son siège social à 1-8, Uchisaiwaicho 2-chome, J-100-8501 Tokyo, Japan, inscrit auprès du Registre des Sociétés de Tokyo sous le numéro: Japon 0199-05-011469, dûment représenté par Monsieur Bob CALMES, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 janvier 2009; et

2) "Verdandi Management S. à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège sociale au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 130803, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 septembre 2007, numéro 2106, dûment représenté par Monsieur Bob CALMES, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 janvier 2009.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les associés de "Verdandi Partnership S.C.S.", une société en commandite simple, constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 130416, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 septembre 2007, numéro 2037 (la "Société").

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination du liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

Les associés, après délibération, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les associés ont décidé de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés ont décidé de nommer comme liquidateur M. Edward P. Gilbert, ayant son adresse professionnelle à 2-1-8, Uchisaiwaicho, J-100-8501 Chiyoda-ku, Japan (le "Liquidateur").

Troisième résolution

Les associés ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Les associés ont décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 janvier 2009. LAC/2009/3312. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024382/5770/121.

(090025851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

LSF5 Ariake Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 617.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.257.

In the year two thousand and nine, on the third of February.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 2 February 2009,

(the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Ariake Investments S. à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 110.257, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 19 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1395 of 15 December 2005, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 14 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 841, page 40337 of 5 April 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR511,375 by an amount of EUR106,125 to an amount of EUR617,500 by the issuance of 849 new shares with a par value of EUR125 each and to pay a share premium of EUR11.39; and

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR511,375 (five hundred eleven thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 4,091 (four thousand and ninety-one) shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR106,125 (one hundred six thousand one hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR617,500 (six hundred seventeen thousand five hundred euro) by the issuance of 849 (eight hundred and forty-nine) new shares with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR11.39 (eleven euro and thirty-nine cent).

All the 849 (eight hundred and forty-nine) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S. à r.l. so that the amount of EUR106,136.39 (one hundred six thousand one hundred thirty-six euro and thirty-nine cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR617,500 (six hundred seventeen thousand five hundred euro), represented by 4,940 (four thousand nine hundred and forty) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Mr Philippe Detournay, ici représentée par Me Paul Berna, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 février 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Ariake Investments S. à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.257, selon acte de Maître Joseph Elvinger du 19 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1395 du 15 décembre 2005, modifié pour la dernière fois par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 841, page 40337 du 5 avril 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR511.375 à conséquence d'un montant de EUR106.125 à un montant de EUR511.375 par voie d'émission de 849 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR11,39 et

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR511.375 (cinq cent onze mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 4.091 (quatre mille quatre-vingt-onze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR106.125 (cent six mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR617.500 (six cent dix-sept mille cinq cents euros) par voie d'émission de 849 (huit cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR11,39 (onze euros et trente-neuf cents).

L'ensemble des 849 (huit cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S. à r.l., de sorte que la somme de EUR106.136,39 (cent six mille cent trente-six euros et trente-neuf cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR617.500 (six cent dix-sept mille cinq cents euro) représenté par 4.940 (quatre mille neuf cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné, qui a compris et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2009. LAC/2009/4762. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024384/5770/113.

(090025619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

EMC Luxembourg Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.147.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EMC Luxembourg Company S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 143.147 (the Company). The Company has been incorporated on 21 November 2008 pursuant to a deed of Me Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2918 of December 8, 2008.

There appeared:

EMC International Company, an unlimited liability company incorporated and organized under the laws of Ireland, having its business office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda (the Sole Shareholder), hereby represented by Me Philippe Chenu, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 December 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under items 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one (1) new share having a par value of twenty-five euro (EUR 25) and to fully pay up such share by a contribution in kind consisting of eighty-five thousand nine hundred and eighty-one (85,981) shares (the Shares) it holds in the share capital of EMC (Benelux) BV S. à r.l. (EMC Benelux), such Shares having an estimated fair market value of five hundred and twenty-one million one hundred and seventy-five thousand seven hundred and ten euro (EUR 521,175,710) representing twenty-eight per cent (28%) of the share capital of EMC Benelux.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of five hundred and twenty-one million one hundred and seventy-five thousand seven hundred and ten euro (EUR 521,175,710), being the euro equivalent of seven hundred thirty three million seven hundred twenty-five thousand seven hundred twenty United States dollars (USD 733,725,720) with an exchange rate as of the date of 30 September 2008, is to be allocated as follows:

- an amount of twenty-five euro (EUR 25) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of five hundred and twenty-one million one hundred seventy-five thousand six hundred and eighty-five euro (EUR 521,175,685) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Sole Shareholder and the Company (the Parties) shall procure a valuation to establish the fair market value of the Shares as soon as practicable following the date hereof and in any event no later than within 120 days from the date hereof. Following the determination of the valuation pursuant to the above, the Parties shall record the necessary adjustments to the share premium account.

The accounting value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated 30 December 2008 issued by the management of EMC Benelux and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

"1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing 28% (twenty-eight per cent) of the share capital of EMC Benelux.

2. The Shares are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
6. According to applicable law and the articles of association of EMC Benelux, the Shares are freely transferable.
7. All formalities required in the Netherlands and in the Grand Duchy of Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
8. Based on general accepted accounting principles, the worth of the Shares is valued at least at seven hundred and thirty-three million, seven hundred and twenty-five thousand, seven hundred and twenty United States dollars (USD 733,725,720) as per the attached balance sheet dated 30 September 2008 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

EMC International Company	501 shares
Total:	501 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525), represented by five hundred and one (501) shares in registered form having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euro (EUR 6,000).

Capital duty exemption

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring twenty-eight per cent (28%) of the share capital of EMC Benelux, a company incorporated under the laws of the Netherlands, Member State of the European Union, and insofar the Company already holds seventy-two per cent (72%), the Company, consequently holding 100% (one hundred per cent) of the share capital of EMC Benelux, refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de EMC Luxembourg Company S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 11, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg-Hamm, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.147 (la Société). La Société a été constituée le 21 novembre 2008 suivant un acte de Me Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2918 du 8 décembre 2008.

A comparu:

EMC International Company, une société à responsabilité illimitée constituée et organisée selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Les Bermudes (l'Associé Unique), ici représentée par M^e Philippe Chenu, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2008.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités en charge de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de Loyens & Loeff, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et libérer intégralement cette part sociale par un apport en nature composé de quatre-vingt cinq mille neuf cent quatre-vingt une (85.981) actions (les Actions) qu'il détient dans le capital social de EMC (Benelux) BV SARL (EMC Benelux), ces Actions ayant une valeur nette totale estimée à cinq cent vingt et un millions cent septante-cinq mille sept cent dix euros (EUR 521.175.710), représentant vingt-huit pour cent (28%) du capital social de EMC Benelux.

Cet apport en nature des Actions à la Société d'un montant total de cinq cent vingt-et-un millions cent septante-cinq mille sept cent dix euros (EUR 521.175.710), soit l'équivalent en euros de sept cent trente-trois millions sept cent vingt-cinq mille sept cent vingt dollars américains (USD 733.725.720) avec un taux de change daté du 30 septembre 2008, sera affecté de la manière suivante:

- un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) est affecté au le compte capital social nominal de la Société; et

- un montant de cinq cent vingt-et-un millions cent septante-cinq mille six cent quatre-vingt cinq euros (EUR 521.175.685) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique et la Société (les Parties) fourniront une évaluation afin d'établir la juste valeur marchande des Actions dès que possible suivant la date des présentes et en tout cas au plus tard dans un délai de 120 jours à compter de la date des présentes. Après avoir déterminé l'évaluation en vertu de ce qui précède, les Parties enregistreront les ajustements nécessaires au compte de prime d'émission.

La valeur comptable de l'apport des Actions à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat daté du 30 décembre 2008 délivré par la gérance de EMC Benelux et l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société qui atteste que:

"1. L'Associé Unique est le propriétaire des Actions, lesquelles représentent 28% (vingt-huit pour cent) du capital social de EMC Benelux.

2. Les Actions sont entièrement libérées.
3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le pouvoir de les céder.
4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit en vue d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est soumise à tout attachement.
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni aucun autre droit en vertu duquel une personne peut être autorisée à exiger que les Actions lui soient cédées.
6. Conformément au droit applicable et aux statuts de EMC Benelux, les Actions sont librement cessibles.
7. Toutes les formalités requises au Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Actions à la Société prendront effet dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.
8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actions est estimée au moins à sept cent trente-trois millions sept cent vingt-cinq mille sept cent vingt dollars américains (USD 733.725.720), selon le bilan annexé daté du 30 septembre 2008 et depuis cette évaluation, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société."

Ledit certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que, suite à l'augmentation de capital, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

EMC International Company	501 parts sociales
Total:	501 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) représenté par cinq cent et une (501) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de Loyens & Loeff, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ six mille euros (EUR 6.000).

Exonération du droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature a pour conséquence que la Société acquiert vingt-huit pour cent (28%) du capital social de EMC Benelux, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, État Membre de l'Union Européenne, et dans la mesure où la Société détient déjà soixante-douze pour cent (72%), la Société, qui détient désormais 100% (cent pour cent) du capital social de EMC Benelux, se réfère à l'article 4-2 de la loi datée du 29 décembre 1971, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. Chenu et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 janvier 2009. LAC/2009/605. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024415/5770/234.

(090025481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Loëndal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 101.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009024209/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03075. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Gapy International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.574.

Le bilan au 31/12/2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009024217/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02232. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Arca Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 58.147.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARCA ESTATE", ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.147, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 4 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 277 du 5 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich en date du 5 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 617 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry KOHNEN, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent MARTELANGÉ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008;
- 2) Transfert du siège social de la Société de L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde;
- 3) Acceptation de la démission du Conseil d'Administration actuel et nomination d'un nouvel administrateur unique;
- 4) Modification conséquente de l'article 6, premier alinéa et de l'article 9 des statuts de la Société;
- 5) Modification de l'objet social de la Société en ajoutant un nouvel deuxième alinéa à l'article 4 des statuts de la Société;
- 6) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du Conseil d'Administration actuel à savoir:

- Monsieur Jean NAVEAUX;
- Monsieur Philippe NAVEAUX; et
- Monsieur Jean-Jacques AXELROUD.

avec effet immédiat et l'assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

En conséquent l'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur unique, à savoir:

Monsieur Marc VAN DEN BRANDE, administrateur, né à Wilrijk (Belgique) le 2 juin 1956, demeurant à Peuskensstraat (Vechm.) 3, B-3870 Heers.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2014.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée générale constate que la Société n'a plus qu'un administrateur unique et de ce fait l'article 6, premier alinéa et l'article 9 des statuts de la Société seront modifiés et auront la teneur suivante:

" **Art. 6. 1^{er} alinéa.** La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle."

" **Art. 9.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés."

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet de la société et par conséquent d'ajouter un nouvel deuxième alinéa à l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4. nouvel 2^{ème} alinéa.** La société aura également comme activité l'importation, l'exportation et la commercialisation de châssis et de profils en PVC et en aluminium, ainsi que des matériaux nécessaires à leur fabrication."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Kohnen, C. Petit, V. Martelange et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 février 2009. LAC/2009/4395. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024377/5770/85.

(090025934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Sogefinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.527.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGEFINLUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite sous le numéro B 73.527 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Me André SCHWACHTGEN, de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°194 du 7 mars 2000. Les statuts ne furent pas modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Me Claude GEIBEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président nomme secrétaire Me Marie GILMER, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Me Clément VILLAUME et Me Laurent BACKES, tous les deux maîtres en droit, les deux avec mêmes adresses professionnelles.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de 2.500.000.- EUR (deux millions cinq cent mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Allocution du président de l'assemblée;
- 2) Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 3) Nomination d'un ou de deux liquidateurs;
- 4) Définition des pouvoirs du ou des liquidateurs;
- 5) Fixation de la rémunération du ou des liquidateurs;
- 6) Convocation d'une assemblée générale ordinaire pour recevoir le rapport du ou des liquidateurs et nommer deux commissaires vérificateurs;
- 7) Divers.

Monsieur le président prend alors la parole et expose que la Société a estimé utile de faire convoquer cette présente assemblée aux fins de soumettre aux actionnaires la question de voter sa dissolution.

Les autres points à l'ordre du jour sont ensuite mis au vote et par des votes séparés les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité, sans abstentions.

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur unique le sieur Claude GEIBEN, maître en droit, né à Luxembourg le 16 septembre 1971, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Troisième résolution

Les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

La rémunération du liquidateur est déterminée à la clôture de la liquidation, mais d'ores et déjà un paiement d'acompte de € 3.000.- (trois mille euros) lui est attribué.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de faire convoquer pour le mois de mars 2009 au siège social, une assemblée ordinaire des actionnaires pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

- (i) dépôt du rapport final du liquidateur;
- (ii) nomination des deux commissaires vérificateurs prévus par la loi;
- (iii) toutes autres questions qui pourront surgir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Geiben, M. Gilmer, C. Villaume et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 janvier 2009. LAC/2009/3317. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024378/5770/69.

(090025917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

EOI Sykes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.583.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EOI SYKES S. à R.L.", ayant son siège social à L-1289 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, R.C. Luxembourg section B numéro 80.583, constituée suivant acte de scission reçu le 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 37.409 de 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre METSDAGH, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ariane Vigneron, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social de EUR 13.607.040,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 40.821.120,- à EUR 27.214.080,- par réduction de la valeur nominale de EUR 576,- à EUR 384,- soit EUR 192,- par part sociale et remboursement à l'associé unique.

2) Modification de l'article 6 des statuts pour le mettre en conformité avec les résolutions prises ci-dessus.

3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 13.607.040,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 40.821.120,- à EUR 27.214.080,- par réduction de la valeur nominale de EUR 576,- à EUR 384,- soit EUR 192,- par part sociale et remboursement à l'associé unique.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur nominale partout où il appartiendra et au remboursement à l'associé.

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de EUR 27.214.080,- (vingt sept millions deux cent quatorze mille quatre vingt Euros), représenté par 70.870 (soixante dix mille huit cents) parts sociales d'une valeur de EUR 384,- (trois cent quatre vingt quatre euros) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. METSDAGH, A. VIGNERON, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/91. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009024397/211/58.

(090025907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

S.E.F.I.T. Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.378.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "S.E.F.I.T. INDUSTRIES S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.378, constituée suivant acte reçu le 2 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 97, page 4.645 du 17 février 1999.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il résulte de la dite liste de présence que les 7.000 (sept mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour qui a été préalablement porté à la connaissance des actionnaires.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social de EUR 4.594.103,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cent trois Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros) à un montant de EUR 2.405.897,- (deux millions quatre cent cinq mille huit cent quatre-vingt dix-sept Euros) en vue d'apurer les pertes de la société à concurrence de EUR 4.594.103,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cent trois Euros) par la réduction

de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions existantes de EUR 1.000,- (mille Euros) à EUR 343,70 (trois cent quarante-trois Euros et soixante-dix cents).

2.- Augmentation du capital social de EUR 4.594.103,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cent trois Euros) pour le remonter de son montant actuel tel que mentionné au point 1, à EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros) par l'augmentation de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions émises de EUR 343,70 (trois cent quarante-trois Euros et soixante-dix cents) à EUR 1.000,- (mille Euros).

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 4.594.103,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cent trois Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros) à EUR 2.405.897,- (deux millions quatre cent cinq mille huit cent quatre-vingt dix-sept Euros) par la réduction de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions existantes de EUR 1.000,- (mille Euros) à EUR 343,70 (trois cent quarante-trois Euros et soixante-dix cents), afin d'apurer les pertes accumulées à due concurrence.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 4.594.103,- (quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cent trois Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.405.897,- (deux millions quatre cent cinq mille huit cent quatre-vingt dix-sept Euros) à EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros), par l'augmentation de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions émises de EUR 343,70,- (trois cent quarante-trois Euros et soixante-dix cents) à EUR 1.000,- (mille Euros).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à l'augmentation de capital:

- La SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES S.A. (en abrégé S.E.F.I.T.) ayant son siège 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à hauteur de EUR 4.593.446,70 (quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quarante-six Euros et soixante-dix cents);

- Monsieur Marco SCHNEIDER, demeurant à Vaglio Biellese (Italie) à hauteur de EUR 656,30 (six cent cinquante-six Euros et trente cents)

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues aux présentes:

A) "SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES S.A. (en abrégé S.E.F.I.T.), pré-nommée, ici représentée par Hubert JANSSEN, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'augmentation du capital social à hauteur de EUR 4.593.446,70 (quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quarante-six Euros et soixante-dix cents), et la libérer intégralement par conversion en capital des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence de EUR 4.593.446,70 (quatre millions cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quarante-six Euros et soixante-dix cents).

Rapport d'évaluation de l'apport en nature

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Romain THILLENS, demeurant professionnellement 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de mes diligences, rien n'est venu à mon attention qui me laisse à penser que la valeur de la créance de EUR 4.593.446,70 n'est pas au moins égale à l'augmentation de capital envisagée. Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'opération d'assainissement, réduction et augmentation de SEFIT INDUSTRIES S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

B) Monsieur Marco SCHNEIDER, prénommé, ici représenté par Hubert JANSSEN, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'augmentation du capital social à hauteur de EUR 656,30 (six cent cinquante-six Euros et trente cents) et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme d'EUR 656,30 (six cent cinquante-six Euros et trente cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

23941

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-huit mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/85. Reçu à 0,5%: vingt-deux mille neuf cent soixante-dix euros cinquante-deux cents (22.970,52 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009024398/211/92.

(090025900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Global Sat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 44, Z.A.E. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 71.218.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBAL SAT S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71218, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819 du 4 novembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 673 du 18 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant à Nittel (Allemagne).

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-5691 Ellange / Mondorf, 44, Zone Artisanale Économique, Le Triangle Vert, et modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

23942

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-5691 Ellange / Mondorf, 44, Zone Artisanale Économique, Le Triangle Vert, et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (deuxième phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/77. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 25 JAN 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009024401/211/53.

(090025884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Syndicat Général-Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 42.245.

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SYNDICAT GENERAL-RE S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42245, constituée suivant acte reçu le 15 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 96 de 1993 .

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane Menant, employé privé, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Dubois, employée privée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 6.000 (six mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.310.000 (un million trois cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.487.361,15 (un million quatre cent quatre vingt sept mille trois cent soixante et un Euro et quinze Cents) à EUR 2.797.361.15 (deux millions sept cent quatre-vingt dix sept mille trois cent soixante et un euros et quinze cents) sans émission d'actions nouvelles et par augmentation du pair comptable, par apport en numéraire.

2.- Souscription, libération.

3.- Modification afférente de l'article 5 alinéa 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.310.000 (un million trois cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.487.361,15 (un million quatre cent quatre vingt sept mille trois cent soixante et un Euro et quinze Cents) à EUR 2.797.361.15 (deux millions sept cent quatre-vingt dix sept mille trois cent soixante et un euros et quinze cents) sans émission d'actions nouvelles et par augmentation du pair comptable, par apport en numéraire sans émission d'actions nouvelles et par augmentation du pair comptable.

Deuxième résolution

L'assemblée, décide d'admettre à la souscription de cette augmentation de capital l'actionnaire unique à savoir, Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire prénommé, représenté par Monsieur Stéphane Menant prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes a déclaré souscrire à l'augmentation de capital, et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.310.000 (un million trois cent dix mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social s'élève à EUR 2.797.361.15 (deux millions sept cent quatre-vingt dix sept mille trois cent soixante et un euros et quinze cents trois millions d'Euros, représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S.Menant, V. Dubois, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. LAC/2008/50832. Reçu à 0,50%: six mille cinq cent cinquante euros (€ 6.550.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009024405/211/64.

(090026071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Val Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.008.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Antonio Valente Da Silva, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1967 à Salreu (Portugal) demeurant 8, Cité Morisacker L-7735 Colmar-Berg

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "VAL TOITURES S. à r. l.", ayant son siège social à Windhof, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 1^{er} février 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, entièrement libérées et souscrit par Monsieur Anton Valente DA SILVA, prénommé.

Première résolution

L'Associé unique constate que le capital social est perdu entièrement et réduit la valeur de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) à zéro euro (EUR 0.-) par voie d'annulation de toutes les cent (100) parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'augmenter d'ores et déjà le capital social à raison de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), pour le porter de son montant actuel de zéro euro (EUR 0.-) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euro (EUR 124.-) chacune.

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) et la libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une avance de l'associé unique à la Société à hauteur de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), tel que ceci résulte d'un certificat daté du 29 janvier 2009, émis par la gérance de VAL TOITURES S.à r.l. ainsi que de l'Associé unique que:

"Le soussigné, Monsieur Antonio Valente Da Silva, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1967 à Salreu (Portugal) demeurant 8, Cité Morisacker L-7553 Colmar-Berg agissant en sa qualité de Gérant et Directeur de la société à responsabilité limitée VAL TOITURES S.à r.l. constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 1^{er} février 2008, ayant avoir le pouvoir de représenter valablement la société par sa seule signature, atteste par la présente que Monsieur Antonio Valente Da Silva, agissant en sa qualité d'associé unique de la société a procédé en date du 21 février 2008 au versement de la somme de 19.500,00 € (dix neuf mille cinq cents euros) sur le compte bancaire de la société VAL TOITURES S.à r.l. auprès de la Caisse Raffaisen, de sorte que cette somme se trouve à la disposition de la société"

Ledit certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat, à la suite de l'augmentation du capital social, se présente ainsi:

Monsieur Valente Da Silva	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Troisième résolution

Suite à cette réduction et augmentation de capital, l'article 6 des statuts reste inchangé.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de: L-8399 WINDHOF 12A, rue d'Arlon à 3-5 route d'Arlon L-8399 Windhof, commune de Koerich, et de modifier en conséquence le premier alinéa l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4 (1^{er} alinéa).** Le siège social de la Société est établi à la commune de Koerich."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. V. Da Silva et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 janvier 2009. LAC/2009/3745. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024409/5770/64.

(090025446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

LBREP III Annandale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.650,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.052.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.
Pour LBREP III Annandale S.à r.l.
Michael Denny
Gérant catégorie A

Référence de publication: 2009024196/8224/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04266. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 121.935.

In the year two thousand and seven on the sixteenth day of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Multiplex Luxembourg Limited Partner S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.250 (the Sole Shareholder), here duly represented by Maître Alexandra von Neuhoff von der Ley, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on November 13, 2007.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. Multiplex Luxembourg Limited Partner S.à r.l., prenamed and represented as stated above is the sole shareholder of Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.935 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by five thousand euro (EUR 5,000.-) in order to bring the corporate share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, up to seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) by way of issuance of two hundred (200) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; intervention of the Sole Shareholder as subscriber - subscription of the share capital increase by a contribution in cash; and

2. amendment of Article V. of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolution.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by five thousand euro (EUR 5,000.) in order to bring the corporate share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) by way of issuance of two hundred (200) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe the two hundred (200) newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to five thousand euro (EUR 5,000.-), so that the amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved by the submittance of a blocking certificate to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article V. of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) represented by seven hundred (700) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

(...)"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately Euro 1,300.- (EUR mille trois cents).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seizième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Multiplex Luxembourg Limited Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée, incorporée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.250 (l'Associé Unique).

ici dûment représentée par Maître Alexandra von Neuhoff von der Ley, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à Luxembourg le 13 novembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Multiplex Luxembourg Limited Partner S.à r.l., préqualifiée et représentée comme ci-dessus mentionné, est l'associé unique de Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.935 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; intervention de l' Associé Unique en tant que souscripteur - souscription de l'augmentation du capital social par un apport en numéraire; et

2. modification de l'article V. des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

III. Sur quoi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de dix-sept mille cinq cent euros (EUR 17.500,-) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique déclare souscrire les deux cents (200) nouvelles parts sociales et de les payer entièrement par un apport en numéraire de cinq mille euros (EUR 5.000,-), afin que le montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) est à la disposition de la Société, comme prouvé par la soumission d'un certificat de blocage au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article V. de statuts de la Société sera modifié, qui aura désormais la teneur suivante:

Le capital de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) représenté par sept cents (700) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

(...)"

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. von Neuhoff et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2007. LAC/2007/36123. Reçu cinquante euros Eur 1% = 50,-

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024413/5770/118.

(090025520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 173.818,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.732.

In the year two thousand and nine, on the fifth of February,

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

1) PRECO Account Partnership III, L.P., a Delaware limited partnership, acting through its general partner PRECO Account III LLC, a Delaware limited liability company incorporated whose registered office is at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States, here represented by Isabel Dias, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 3rd February 2009,

2) VPP S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, being registered under number B 112.117 with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Isabel Dias, prenamed,

by virtue of a proxy given on 4th February 2009

3) PRECO III UK L.P., a UK limited partnership, acting through its general partner PRECO III GP Limited LLC, a Delaware limited liability company whose registered office is at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States,

here represented by Isabel Dias, prenamed,

by virtue of a proxy given on 3rd February 2009,

4) Takehave Holding S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, being registered under number B 118.526 with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Isabel Dias, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal,

5) PRECO III UK No 2 LP, a Scottish limited partnership, acting through its general partner PRECO III GP Limited LLC, a Delaware limited liability company whose registered office is at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States

here represented by Isabel Dias, prenamed,
by virtue of a proxy given on 3rd February 2009,

6) PRECO III Finance S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being registered under number B 117.714 with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Isabel Dias, prenamed,
by virtue of a proxy given on 3rd February 2009.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through their mandatory, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are all the shareholders of Aros Sweden Residential S.à r.l. (hereinafter the "Company"), société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.732, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of June 28, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1683 of September 8, 2006.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital by the amount of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) in order to raise it from the amount of one hundred seventy-one thousand four hundred eighty-eight Swedish Kroner (SEK 171,488.-), to one hundred seventy-three thousand eight hundred eighteen Swedish Kroner (SEK 173,818.-) by the issue of eight (8) new Class A shares and two (2) new Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares.

Subscription and Payment

The appearing parties declare to subscribe to the new shares as follow:

- five (5) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, by PRECO Account Partnership III, L.P., two (2) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK L.P. and one (1) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by PRECO III UK No 2 L.P. , and full payment by contribution in cash of an amount of one thousand eight hundred sixty-four Swedish Kroner (SEK 1,864.-);

- one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by Takehave Holding S.à r.l. and one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by VPP S.à r.l., full payment by contribution in cash of an amount of two hundred thousand Swedish Kroner (SEK 200,000.-), with a share premium of one hundred ninety-nine thousand five hundred thirty-four Swedish Kroner (SEK 199,534.-).

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of two hundred one thousand eight hundred sixty-four Swedish Kroner (SEK 201,864.-) is as of now available to the Company.

Second Resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is fixed at one hundred seventy-three thousand eight hundred eighteen Swedish Kroner (SEK 173,818.-) represented by five hundred ninety-six (596) class A shares ("Class A Shares") and one hundred fifty (150) class B shares ("Class B Shares") with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each.

Valuation

For registration purposes the increase of capital is valued at EUR 216,67

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) PRECO Account Partnership III, L.P., une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO Account III LLC, une société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Isabel Dias, avec adresse professionnelle au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 3 février 2009,

2) VPP S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, étant enregistrée sous le numéro B 112.117 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg

ici représentée par Isabel Dias, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 4 février 2009,

3) PRECO III UK L.P., une société régie par le droit anglais, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO III GP Limited LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Isabel Dias, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 3 février 2009,

4) Takehave Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, étant enregistrée sous le numéro B 118.526 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par Isabel Dias, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

5) PRECO III UK No 2 LP, une société régie par le droit écossais, anglais, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO III GP Limited LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States

ici représentée par Isabel Dias, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 3 février 2009,

6) PRECO III Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, étant enregistrée sous le numéro B 117.714 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par Isabel Dias, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 3 février 2009.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées au même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparantes sont les seuls associés d'Aros Sweden Residential S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.732, constituée suivant acte de Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, No. 1683 du 8 septembre 2006.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de deux mille trois cent trente couronnes suédoises (SEK 2.330,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent soixante et onze mille quatre cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises (SEK 171.488,-), à cent soixante-treize mille huit cent dix-huit couronnes suédoises (SEK 173.818,-) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de catégorie A et deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), ayant les mêmes droits et privilèges y attachés que les parts sociales de catégorie A et catégorie B représentées.

Souscription et Libération

Les parties comparantes déclarent souscrire aux nouvelles parts sociales de la façon suivante:

- cinq (5) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par PRECO Account Partnership III, L.P., deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie A,

ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par PRECO III UK L.P. et une (1) nouvelle part sociale de catégorie A ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par PRECO III UK No 2 L.P. et libération intégrale par un apport en numéraire de mille huit cent soixante-quatre couronnes suédoises (SEK 1.864,-);

- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par Takehave Holding S.à r.l. et une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par VPP S.à r.l. et libération intégrale par un apport en numéraire de deux cent mille couronnes suédoises (SEK 200.000,-) dont une prime d'émission de cent quatre-vingt-dix neuf mille cinq cent trente-quatre couronnes suédoises (SEK 199.534,-).

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de deux cent un mille huit cent soixante-quatre couronnes suédoises (SEK 201.864,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent soixante-treize mille huit cent dix-huit couronnes suédoises (SEK 173.818,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-seize (596) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et cent cinquante (150) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-) chacune.

Évaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 216, 67.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi. Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 février 2009. LAC/2009/4989. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009024411/5770/173.

(090025401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

MMFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 1, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 103.303.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024195/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03808. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Clarence Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 128.155.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 17 Décembre 2008

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés décide de prendre note de la démission de RTC Administrators Ltd, ayant son siège social au Citrus Giove Building, 5e étage, KY George Town, Grand Cayman, de son mandat de gérant de la société avec effet au 27 octobre 2008.

Au 27 octobre 2008, le Conseil de gérance est donc composé de:

- Petra J.S. Dunselman, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

- Zamyra H. Cammans, ayant son adresse professionnelle enregistrée au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024103/8548/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Plokoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.360.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLOKOON S.A.

Signature

Référence de publication: 2009024005/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.824.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 6 février 2009

1. Monsieur Fabio CECCARELLI, directeur financier, né à Como (Italie), le 13 novembre 1962, demeurant professionnellement à L-2560 Luxembourg, 48, rue de Strasbourg, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Carl SPEECKE, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Fabio CECCARELLI a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 6/2/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024021/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Wind Finance SL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.868.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 6 février 2009

1. Monsieur Fabio CECCARELLI, directeur financier, né à Como (Italie), le 13 novembre 1962, demeurant professionnellement à L-2560 Luxembourg, 48, rue de Strasbourg, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Carl SPEECKE, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Fabio CECCARELLI a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 6/2/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Finance SL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009024025/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03190. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

PG Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 104.774.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'assemblée des obligataires de la Société du 23 janvier 2009:

1) les détenteurs d'obligations rachetables et convertibles en actions ordinaires de tranche D (les «Obligations de Tranche D») ont accepté la substitution aux Obligations de Tranche D d'actions ordinaires D,

2) les détenteurs d'obligations rachetables et convertibles en actions préférentielles sans droit de vote D1 (les «Obligations de Tranche D1») ont accepté la substitution aux Obligations de Tranche D1 d'actions préférentielles sans droit de vote D1,

3) les détenteurs d'obligations rachetables et convertibles en actions préférentielles sans droit de vote D2 (les «Obligations de Tranche D2») ont accepté la substitution aux Obligations de Tranche D2 d'actions préférentielles sans droit de vote D2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009024105/260/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090024906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

Fego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 66.560.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024194/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03805. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.